

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARDIF MULTI PLUS 3 :
CARDIF LANCE UN MANDAT D'ARBITRAGE ORIGINAL ADAPTE AU CONTRAT D'ASSURANCE

- **Une large gamme de supports financiers : 450 fonds représentés par 75 sociétés de gestion**
 - **Prise en compte du fonds en euros dans les fourchettes de gestion**
-

Cardif enrichit son offre d'assurance vie en lançant Cardif Multi Plus 3. Commercialisé auprès des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants, Cardif Multi Plus 3 intègre l'option Mandat d'Arbitrage Cardif, dans lequel le client choisit l'objectif de gestion qui lui convient.

L'originalité du Mandat d'Arbitrage Cardif réside à la fois dans la prise en compte du fonds euros, dans son aspect multigestionnaire renforcé par l'expertise de FundQuest, et dans sa tarification.

Le client bénéficie ainsi d'une gestion personnalisée, active et évolutive de son épargne tout en conservant :

- d'une part les spécificités de son contrat d'Assurance Vie Cardif, multisupport (offre financière de plus de 450 fonds) et multigestionnaire (75 sociétés de gestions référencées),
- d'autre part les avantages de l'assurance-vie (fiscalité, horizon d'investissement, possibilité de rachats ou de versements complémentaires).

Cette nouvelle offre s'inscrit dans la stratégie d'accompagnement des CGPI grâce à des produits et services innovants. **Cardif donne en effet la possibilité aux CGPI de mieux répondre aux attentes de leurs clients et de bénéficier d'un service à forte valeur ajoutée en :**

...optimisant la gestion des objectifs sur plus de 450 fonds proposés par 75 sociétés de gestion,

Cardif s'appuie sur l'expertise de FundQuest, un des leaders mondiaux de l'architecture ouverte avec plus de 33 milliards d'actifs gérés et conseillés, qui

- assure la gestion financière des quatre Objectifs proposés dont un Objectif absolute return,
- définit les allocations d'actifs, sélectionne et suit à tout moment les fonds sous-jacents,
- établit régulièrement un compte-rendu des arbitrages réalisés adressé aux CGPI et à leurs clients.

...intégrant le fonds en euros,

Dans chaque objectif de gestion, le Mandat d'Arbitrage Cardif prend en compte le fonds en euros en plus des 450 fonds disponibles.

Ainsi, en combinant OPCVM et fonds en euros, le Mandat d'Arbitrage Cardif permet d'appréhender l'intégralité des investissements du client sur son contrat d'assurance vie.

...et appliquant une tarification attractive,

Le Mandat d'Arbitrage Cardif fait l'objet d'une tarification originale, exonérée des frais d'arbitrage, alliant des frais fixes parmi les plus bas du marché, à des frais variables en fonction des bonnes performances réalisées par l'objectif.

FICHE TECHNIQUE

Objectifs de gestion proposés dans le mandat d'arbitrage

- **Objectif Régulier**

Le fonds en euros représente 25 à 45% du portefeuille, les OPCVM obligataires 25 à 45% et les OPCVM Actions 20 à 40%.

- **Objectif Equilibre**

Le fonds en euros représente 5 à 25% du portefeuille, les OPCVM obligataires 25 à 45% et les OPCVM Actions 40 à 60%.

- **Objectif Offensif**

Le fonds en euros représente 0 à 20% du portefeuille, les OPCVM obligataires 15 à 35% et les OPCVM Actions 60 à 80%.

- **Objectif Patrimoine (absolute return)**

Le fonds en euros représente 10 à 30% du portefeuille, les OPCVM obligataires 0 à 80% et les OPCVM Actions 0 à 80%.

Accessible à partir de 50 000 euros.

Frais de l'option mandat d'arbitrage (en plus des frais du contrat)

- **Pas de frais d'arbitrage**
- Frais fixes représentant 0,36% par an de l'encours du contrat
- Des frais variables, peuvent être appliqués si la performance de l'objectif de gestion choisi par le client dépasse un seuil fonction de l'objectif.

Frais du contrat

Frais d'entrée 4,75%

Frais de gestion 0,96% par an pour les unités de compte et 0,7% par an pour le fonds euros.

La notice est disponible sur demande au service de presse.

Cardif (www.cardif.com) est la compagnie d'assurance vie de BNP Paribas Assurance. Elle conçoit et commercialise des produits et services dans le domaine de l'épargne et la prévoyance, par l'intermédiaire de multiples canaux de distribution. Présente à ce jour dans 36 pays, avec des positions fortes en Europe, en Asie et en Amérique Latine, Cardif compte aujourd'hui parmi ses partenaires plus de 35 des 100 premières banques mondiales.

BNP Paribas Assurance (www.assurance.bnpparibas.com) est le pôle assurance vie et dommages de BNP Paribas. Il compte plus de 5000 collaborateurs dont plus de la moitié hors de France. Son chiffre d'affaires 2005 s'est élevé à 13 milliards d'euros dont 27% réalisés à l'international et 44% en dehors du groupe BNP Paribas. BNP Paribas Assurance est le quatrième assureur vie en France et le deuxième acteur mondial en assurance des emprunteurs.

Contacts presse :

Sophie Le Blévec Tél. : 01 41 42 69 56
E-mail : sophie.s.leblevec@bnpparibas.com

Laurence Pessez Tél : 01 41 42 25 60
E-mail : laurence.pessez@bnpparibas.com